



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2025-DEL-057

OBJET : Point 2. 1 : Consultation 2025-001 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de l'Église de Houdan : Attribution.

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :

24 juin 2025

Dates de publication :

24 juin 2025

Nbre de conseillers en

exercice : 21

Nbre de votants : 15

(13 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance :

Etaient présents : TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT Jean-Baptiste, GANGNEBIEN Jennifer.

Etaient absents :

SERAY Philippe, DEBLOIS – CARON Christine (excusée), DAMOTTE Stéphane, GUYOMARD Nathalie (pouvoir à GANGNEBIEN Jennifer), MANSAT Martine, COSSÉ Delphine, VANHALST Damien (excusé), PASQUIER Hugo (pouvoir à BOUCAUT Jean-Baptiste).

M. BOURGOGNE Julien.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-6 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6 à -8,

Vu la délibération n° 9/2020 du 25 mai 2020 portant élection du Maire,

Vu la délibération n° 15A/2020 du 25 mai 2020 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Houdan,

Vu la délibération n° 43/2021 du 26 mai 2021 déléguant une partie des attributions du Conseil municipal au Maire,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la proposition de la CAO du 19 juin 2025,

Considérant que l'église de Houdan nécessite des travaux de rénovation,

Considérant qu'il s'agit d'un monument historique, ces travaux doivent être réalisés sur la base des préconisations d'un architecte du patrimoine,

Considérant qu'une consultation pour un accord-cadre à marchés subséquents pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de l'Église de Houdan a été lancée le 8 février 2025, en application des dispositions de l'article L.2124-2 du code de la commande publique,

Considérant que la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 19 juin 2025 d'attribuer l'accord - cadre et le marché subséquent n° 1 au groupement ATELIER TOUCHARD ARCHITECTES/B.M.I /CABINET COEFFICIENT sur la base de son offre financière avec un taux de rémunération maximum pendant toute la durée de l'accord - cadre de 8,15 % et pour une rémunération prévisionnelle de 64 298,20 € HT (mission de base 42 237,70 € HT/Mission complémentaire 1 : 16 670,50 € HT et mission complémentaire 2 : 5 390 € HT) pour le marché subséquent n° 1 – Collatéral Nord, ainsi que de son offre considérée comme la mieux-disante,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 15 voix POUR,*

- Article 1. :** Attribue le marché n° 2025-001 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de l'Eglise de Houdan au groupement **ATELIER TOUCHARD ARCHITECTES** – Mandataire (sise 78 boulevard de la Reine 78000 VERSAILLES, et ayant pour numéro de SIRET 814 959 607 00015) **BRIZOT MASSE INGENIERIE – BMI** (sise 30 rue Charles de Gaulle 94140 ALFORTVILLE, et ayant pour numéro SIRET 494 137 961 00103)/**CABINET COEFFICIENT** (sise 26 rue Bénard 75014 PARIS, et ayant pour numéro SIRET 320 596 018 00046) pour :
- Un **taux de rémunération maximum** pendant toute la durée de l'accord-cadre à **8,15 %**,
 - Une **rémunération provisoire forfaitaire** pour le **marché subséquent n°1** de **64 298,20 € HT** (missions de base : 42 237,70 € HT, mission complémentaire 1 – OPC : 16 670,50 € HT et mission complémentaire 2 – Analyse fissuromètre : 5 390 € HT).
- Article 2. :** Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les marchés publics visés à l'article 1 et les autres documents afférents à cette consultation.
- Article 3. :** Autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne exécution des accords-cadres.
- Article 4. :** Stipule que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité.

À HOUDAN, le 2 juillet 2025

Le Secrétaire de séance,
Julien BOURGOGNE.

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration et/ou d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 2 juillet 2025 16:00
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20250702-26835.xml;
078-217803105-20250701-2025_DEL_057-DE-1-2_27704.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-07-02(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_057

Objet acte: Consultation 2025-001 - Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de restauration de l'Eglise de Houdan : Attribution.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.6-Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Identifiant Acte: 078-217803105-20250701-2025_DEL_057-DE

Rapport d'erreur(s):